

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2020

Envoyé en préfecture le 24/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 29/12/2020
ID : 027-212702542-20201218-51DE-DE



Conseil municipal du	18 décembre 2020	Délibération N°	2020-0051
----------------------	------------------	-----------------	-----------

Étaient présents : Mmes Laurence HUZE, Patricia BRAY, Ingrid MARCELPOIL, Déborah DOMINGUEZ, Valérie BRANDIN BEGHIN, Nadège COMORET, MM. Raphaël NORBLIN, Michel PHILIPPE, Mathieu MARCAL, Jacky CAPEL, Franck LAMBLARDY, Alain MIMÉAU, Jean-Nicolas MASSON, Ludovic SOULARD

Absents représentés : Mme Anne-Maïté TURMEL

Pouvoirs : Mme Anne-Maïté TURMEL a donné pouvoir à Mme Patricia BRAY

Membres en exercice : 15 Présents 14

Votants 15

Conseil convoqué le 11/12/2020

Secrétaire : Mme Ingrid MARCELPOIL

Votes Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

COPIL Natura 2000 - renouvellement des représentants

Vu les articles L414 et R414 du Code de l'environnement,
Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des représentants aux COPIL Natura 2000,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner :

- Monsieur Franck LAMBLARDY, titulaire,
- Madame Anne-Maïté TURMEL, suppléante

Représentants de la commune de Fontaine sous Jouy aux COPIL Natura 2000.

pour extrait certifié conforme,


Le Maire
Raphaël NORBLIN